



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Délibération n°2026036

Date de convocation : 14/04/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 05/05/2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle du conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOUMARRE, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABELLE, Julie, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Adrien HOSDEZ pouvoir à Nicolas PAGET
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU
Marc GELEDAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Julie BRAIL pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : Alexandra CAMBON

ADMINISTRATION/ DESIGNATION DES AGENTS / ACCES AU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU)

Dans le cadre de l'engagement de la commune sur les mesures de sécurité relatives à l'accès au Répertoire Electoral Unique (REU), l'intégrité et la confidentialité des données du répertoire électoral unique nécessitent une vigilance permanente de la part de l'ensemble des personnes accédant à l'application.

Dans cet objectif, il convient que la commune prenne les mesures qui sont de son ressort en la matière, à savoir :

- Contrôle des accès au système de gestion du REU
- Sécurisation du système d'information et des postes de travail
- Information du personnel

Les personnes ayant accès au système de gestion du REU seront informées de leur responsabilité concernant : L'utilisation des données personnelles : les données du REU sont strictement limitées à la gestion du processus électoral par la commune et doivent respecter la réglementation en matière de protection des données personnelles (RGPD) ainsi qu'en matière de sécurité des postes de travail (droit d'accès et mot de passe individuel)

Il convient donc de nommer les agents qui seront habilités à utiliser l'application de gestion du REU.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de nommer :

- Sandra MAURIN, Directrice des Services

Délibération 2026036

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-lequalite.com

99_DE-084-218400398-20260428-DCM2026 036-

- Isabelle DUCRY, Responsable du pôle citoyenneté en charge de la tenue des listes électorales
- Cécile REBOUL, agent au pôle citoyenneté en charge de la tenue des listes électorales

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016

Considérant la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme REU,

Le conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE** la nomination des agents habilités à utiliser l'application de gestion du REU
- APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de nommer :
 - o Sandra MAURIN, Directrice des Services
 - o Isabelle DUCRY, Responsable du pôle citoyenneté en charge de la tenue des listes électorales
 - o Cécile REBOUL, agent au pôle citoyenneté en charge de la tenue des listes électorales
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.